



ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 18 janvier 2016
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues le 14 décembre 2015 à 18h30 et 19h30
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Signature d'un protocole d'entente avec « Rues principales Saint-Jean-sur-Richelieu inc. »
6. **Finances municipales**
 - 6.1 ---
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 ---
8. **Loisirs et bibliothèques**
 - 8.1 Octroi du contrat suivant :
 - 8.1.1 SA-325-LO-15 Restauration de l'église Trinity et de son presbytère

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 - - -

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Stationnement réservé sur une section de la rue Fortin

10.2 Arrêt interdit – section du chemin de Vieux-Moulins

10.3 Arrêt obligatoire – rue de Carillon à l'intersection de la rue Babuty

10.4 Arrêt obligatoire – rue Guertin à l'intersection de la rue des Mimosas

10.5 Arrêt obligatoire et aménagement d'une traverse piétonne – rue Saint-Louis à l'intersection de la rue Labrèche

10.6 Demande au ministère des Transports du Québec d'installer un panneau d'interdiction de virage en « U » sur le boulevard Saint-Luc

11. **Travaux publics**

11.1 - - -

12. **Sécurité publique**

12.1 - - -

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2015-3609 – Monsieur Michaël Blanchet – Immeuble situé au 625, rue Jacques-Cartier Sud

13.1.2 DDM-2015-3614 – Monsieur Guy Boudreau – Immeuble située aux 225-225A, rue Mayrand

13.1.3 DDM-2015-3617 – Madame Mary Allen-Rougeau – Immeuble situé au 24, rue Chênevert

13.2 Étude et décision relatives à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

13.2.1 PIIA-2015-3509 – Centre commercial St-Luc/St-Jean – Immeuble constitué du lot 5 014 759 du cadastre du Québec et situé sur la rue Douglas

13.3 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.3.1 **Règlement n° 1413**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-1704, à même une partie de la zone H-1705. Ces zones sont situées à l'ouest de la rue Jacques-Cartier Sud et au nord de la rue Bégin »

13.3.2 Règlement n° 1414

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la classe d'usage « Mixte » du groupe habitation (H), comprenant un maximum de 45 logements, dans la zone C-1034 ;
- d'augmenter dans cette zone le nombre d'étages maximal à 6 et la hauteur maximale à 24 mètres et d'autoriser un ratio de cases de stationnement d'un nombre inférieur à la norme prescrite ;
- de supprimer dans la zone C-1034, la « classe 7 » du groupe commerce et service (C) et les normes s'y rapportant ;
- d'assujettir cette zone à un secteur de PIIA ;

Cette zone est délimitée au nord et à l'est par la rue Cayer, et à l'ouest par le boulevard du Séminaire Nord »

13.3.3 Règlement n° 1416

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser une superficie d'implantation au sol cumulative à 65 mètres carrés pour des constructions accessoires de type remise isolée et, de fixer les marges « avant minimale » et « avant secondaire minimale », à 6,5 mètres au lieu de 8 mètres dans la zone H 1745, située entre la rue René-Boileau et le boulevard du Séminaire Sud »

13.3.4 Règlement n° 1417

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651 et ses amendements, dans le but de permettre les usages A3-01-09 (Table champêtre et toute autre activité liée à l'agrotourisme et A3-01-10 (Service de garde ou pension pour animaux, sauf les chiens ou autres canidés) dans les zones A-1737 et A 1738. Ces zones se situent à l'est et à l'ouest du Chemin du Petit-Bernier et à l'ouest du Chemin du Grand Bernier Sud »

13.3.5 Règlement n° 1423

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer 2 zones, à même une partie de la zone C-1081, située au nord de la rue Saint-Jacques près de l'intersection du boulevard Industriel ;
- d'autoriser les usages industriels à savoir : I1-15-03 (Fabrication de produits d'architecture ou d'éléments de charpentes métalliques), I1-15-08 (Atelier d'usinage, fabrication de produits tournés, vis, écrous ou boulons) et I1-15-16 (Fabrication de produits en acier), dans la zone C-1081, ainsi modifiée ;
- de conserver les usages de la classe 1, 2, 3, 7 et 9 du groupe commerce et service (C) présentement autorisés , ainsi que les usages industriels du groupe industrie (I) spécifiquement permis dans la nouvelle zone C-1436, située à proximité de la rue Panet ;

- de conserver les usages de la classe 1, 2, 3, 7 et 9 du groupe commerce et service (C) présentement autorisés et de retirer les usages industriels du groupe industrie (I), spécifiquement permis dans la nouvelle zone C-1437, située à proximité de la rue Saint-Jacques ;
- d'interdire dans ces zones C-1081, C-1436 et C-1437 l'entreposage extérieur »

13.3.6 Règlement n° 1424

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone du groupe communautaire (P), à même une partie de la zone H-3011, située au sud de la 9^e Avenue, au nord de la 8^e Avenue et à l'ouest de la 4^e Avenue et d'y autoriser l'usage P1-04 (Service municipal ou gouvernemental) »

13.4 Adoption du projet de règlement suivant :

13.4.1 Règlement n° 1344

« Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant les règlements n^{os} 0338, 0633 et 1281 »

13.5 Retrait du règlement suivant :

13.5.1 Retrait du règlement n° 1406

13.6 Signature d'un protocole d'entente avec « ArbresCanada » pour la plantation d'arbres sur le lot 4 122 499 du cadastre du Québec

14. Transport et mobilité urbaine

14.1 - - -

15. Avis de motion

15.1 Règlement n° 1344

« Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant les travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

15.2 Règlement n° 1422

« Règlement d'emprunt visant à payer les coûts de refinancement des règlements n^{os} 429-000, 430-000, 431-000, 435-000 et 436-000 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Athanase, et des règlements n^{os} 0292, 0293, 0311, 0368, 0495, 0518, 0541, 0560, 0581, 0704, 0764, 0788, 0793, 0805, 0821, 0839, 0848, 0850, 0859, 0868, 0873, 0875, 0877, 0933, 0943, 0944, 0946, 0948, 0949, 0951, 0952, 0954, 0955, 0959, 0962 et 0980 de la nouvelle Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

15.3 Règlement n° 1425

« Règlement autorisant l'acquisition de terrains situés dans le secteur de la rue de la Bergère à des fins de remembrement, décrétant une dépense n'excédant pas 3 400 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16. Règlements

16.1 Règlement n° 1401

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone commerciale, à même une partie de la zone H-1114, délimitée au nord par la rue Saint-Charles, à l'ouest par les propriétés adjacentes à l'impasse Besse et au sud par l'emprise de la voie ferrée du CN et la rue Knight, et d'y autoriser l'usage C3-01-03 (service de traiteur ou de préparation de mets à apporter (sans consommation sur place) et certains usages se rapportant à la sous-classe C9-02 (services de déménagement, de nettoyage ou réparation de tapis, de nettoyage des fenêtres, d'extermination ou désinfection, d'entretien ménager, de ramonage de cheminée, de buanderie (autre que le service libre) et de la sous-classe C9-05 (entrepreneurs en construction et rénovation, en mécanique du bâtiment (électricité, plomberie, etc.) »

16.2 Règlement n° 1402

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser l'usage C9-04-01 (vente en gros) et de permettre l'entreposage extérieur, d'une hauteur maximale de 4,6 mètres, à la condition qu'il soit situé à une distance minimale d'au moins 100 mètres de l'emprise du boulevard Industriel, dans la zone I-1407, délimitée à l'est par le boulevard Industriel, au nord par la rue Gaudette et au sud par le chemin de fer du CN;
- d'autoriser les usages C9-03-04 (vente au détail de pièces, pneus, batteries ou accessoires usagés pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route), C7-01-04 (vente au détail de pièces, pneus, batteries ou accessoires neufs pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) et C7-01-05 (service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièces, pose d'accessoires, traitement antirouille pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) dans la zone I-1422, délimitée à l'est par le boulevard Industriel, à l'ouest par la rue Trotter et au sud par la rue Gaudette »

16.3 Règlement n° 1403

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser la classe multifamiliale d'au plus 4 logements et d'adopter les normes se rapportant au bâtiment principal et aux dimensions d'un terrain pour cet usage, dans la zone H-2144, située à l'ouest de la rue Jean-Talon et du Canal de Chambly, à l'est de la rue des Artisans et des Roses et au sud du pont permettant l'accès à l'Île Sainte-Thérèse »

16.4 Règlement n° 1407

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de permettre les usages spécifiquement permis de la « classe 2 » du groupe commerce et service (C) au rez-de-chaussée d'un bâtiment principal, dans les zones C-1516 et C-1517. Ces zones se situent à l'ouest de la rue Champlain et à l'est de la rue Jacques-Cartier Nord »

16.5 Règlement n° 1411

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-1662, à même une partie de la zone H-1661, et de réduire la profondeur minimale et la superficie minimale d'un terrain dans la zone H-1661. Ces zones sont situées à l'est de la rue Mackenzie-King et à l'ouest de la rue Cousins Nord, entre les rues Frontenac et le boulevard Gouin »

16.6 Règlement n° 1415

« Règlement modifiant le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but :

- d'abroger les secteurs de PIIA « MacDonald » et Saint-Luc »;
- de créer un nouveau secteur de PIIA intitulé « Artères commerciales », qui englobera les zones apparaissant au plan de zonage qui sont situées le long des boulevards Saint-Luc et Séminaire;
- d'inclure de nouvelles zones aux secteurs de PIIA « Projets intégrés commerciaux » et « Bordures autoroutières »;
- d'intégrer des critères et objectifs environnementaux au « secteur de PIIA : Saint-Louis »

16.7 Règlement n° 1420

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'assujettir les zones situées en bordure du boulevard Saint-Luc, entre les rues Savard et Champlain, et les zones situées en bordure du boulevard Séminaire Nord, entre les boulevards Saint-Luc et Gouin, au nouveau secteur de P.I.I.A « Artères commerciales »;
- d'assujettir la zone P-1836 délimitée au nord par la rue Mayrand, à l'est par le boulevard Séminaire Nord et au sud par la rue Coderre au nouveau secteur de P.I.I.A « Artères commerciales »;
- d'assujettir la zone C-5583, délimitée au nord par l'avenue Conrad-Gosselin et au sud par la rue Guertin; la zone C-3044, délimitée au nord par la 4e Avenue, à l'est par le boulevard d'Iberville et au sud par la 2e Avenue; la zone C-1053, délimitée au nord par la rue Normand, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord, au sud par la rue Victor-Hugo et à l'ouest par la rue Payette; la zone C-1030, délimitée à l'est par la rue Champlain, au sud par la rue Lesieur et à l'ouest par le boulevard du Séminaire Nord; la zone C-1070, délimitée au nord par la rue Saint-Louis et à l'est par le boulevard du Séminaire Nord et la zone C-2617, délimitée au nord par la rue Courville et à l'est par le boulevard Saint Luc, au secteur de P.I.I.A. « Projets intégrés commerciaux »;

- d'assujettir la zone C-5501, délimitée au nord par l'autoroute Vallée-des-Forts, au sud par la rue Arcand et à l'ouest par le boulevard d'Iberville, et la zone C-2112, délimitée au nord par la rue Albert, à l'est par l'autoroute Vallée-des-Forts et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc, au secteur de P.I.I.A « Bordures autoroutières »

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

- 17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 16 décembre 2016
- 17.2 Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de juillet 2015 à novembre 2015
- 17.3 Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de septembre 2015 à décembre 2015
- 17.4 Registre des déclarations selon l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour la période du 16 décembre 2014 au 21 décembre 2015.
- 17.5 Certificats pour la procédure d'enregistrement des règlements n^{os} 1361 et 1362

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du Conseil municipal au public**

21. **Levée de la séance**